

COMPTE RENDU DE SEANCE

Etaient Présents : Alain CAPDEVIELLE – Pascal BOSQ – Franco TUBIANA - Hélène SABOUREUX - Isabelle LATOURNERIE – Hélène BARREAU - Romain LARCHER– Laurence TARDIEU - Franck MICHAUD –Marie-Christine PECHARD – Myriam GUIBERTEAU – Elizabeth LAURENT – Philippe LEKKE – Bernard LACOTTE - Didier CARACCIOLO

Excusés :

Marie-Pierre RAYMOND Procuration à Alain CAPDEVIELLE
Jean-Sébastien GERBEAU
Ismaëlle MERCIER

Absent : Jean-Michel LAVIGNE

Secrétaire de séance : Didier CARACCIOLO

Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2016

FINANCES

- FDAEC - Demande de subvention - Constitution du dossier
- Acquisition foncière en vue de la construction d'un CLSH
- Convention d'aménagement de bourg - Signature d'une convention

URBANISME

- PLU – Arrêt suite à livraison du dossier

PERSONNEL

- Création d'un poste en contrat d'avenir
- Création de deux postes en contrat d'accompagnement vers l'emploi

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois dossiers à l'ordre du jour

- Adhésion au groupement de commande voirie
- Fonds de soutien à l'investissement local – Nouvelle demande de subvention
- Travaux de voirie 2^{ème} tranche

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ajouter ces trois dossiers à l'ordre du jour qui seront débattus en fin de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance Du Mercredi 13 avril 2016

Monsieur Didier CARACCIOLO précise qu'il valide le procès-verbal de séance du 13 avril 2016 mais qu'à la lecture du document, il n'a pas trouvé de trace de la coursière de liaison, de l'étude de l'appartement, de l'apport des particuliers en déchèterie.

FINANCES

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTITUTION DU DOSSIER.

DEL 2016-031

Madame Pascale GOT et Monsieur Denis FEDIEU, conseillers départementaux ont reçu les Maires du Canton du Sud Médoc pour la répartition du FDAEC 2016 le lundi 2 mai à Listrac-médoc.

Le montant attribué à la commune de Listrac-médoc pour l'année 2016 se monte à **17 543 €**.

Il convient :

- **De** délibérer sur cette subvention. Un ou plusieurs devis de travaux de voirie devront être adressés au Secrétariat de Madame Pascale GOT et Monsieur Denis FEDIEU, conseillers départementaux avant la date limite de réception des dossiers qui se situe au 30 juin 2016.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, Le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre au Conseil départemental de La Gironde une demande de subvention d'un montant de **17 543 €** au titre du FDAEC 2016 et effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CLSH - 2016-032

La commune de Listrac-médoc souhaite faire l'acquisition du terrain et des bâtiments jouxtant le Groupe Scolaire Maternel. Cette propriété appartient à Monsieur Yves RAYMOND. Il souhaite céder ce bien pour 100 000 €.

Le Conseil départemental et la réserve parlementaire peuvent nous soutenir dans ce projet ce qui détermine le plan de financement suivant :

AMENAGEMENT ACQUISITION YVES RAYMOND					
DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC			
ACHAT	100 000,00	100 000,00	C.DEPARTEMENTAL		20 200,00
AGENCE	5 000,00	6 000,00	RESERVE PARLEMENTAIRE		10 000,00
NOTAIRE	12 000,00	12 000,00			
DIVERS	2 000,00	2 000,00	AUTOFINANCEMENT		89 800,00
TOTAL	119 000,00	120 000,00			120 000,00

Après avoir entendu ces explications et délibéré, Le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

SÉANCE DU : Mercredi 11 mai 2016 à 20 H 30

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG - SIGNATURE D'UNE CONVENTION - DEL 2016-033

Le Centre routier départemental du Médoc émet un avis favorable sur le principe d'aménagement de la RD 1215, en agglomération de la commune de Listrac-médoc.

- Aménagement d'un plateau surélevé
- Des places de stationnement longitudinales
- Des trottoirs béton

Après avoir entendu ces explications et délibéré, Le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Listrac-médoc et le Conseil Général de la Gironde

URBANISME

PLU – ARRET SUITE A LIVRAISON DU DOSSIER

Ce dossier est reporté à une date ultérieure.

PERSONNEL

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR A TEMPS COMPLET - DEL 2016-034

Monsieur le Maire précise que les services techniques de la collectivité doivent être renforcés. Il vous est proposé de recruter un agent sous la forme d'un contrat aidé.

Ce contrat pourrait prendre la forme d'un contrat d'avenir à temps complet. Les contrats d'avenir sont réservés à des jeunes sans emploi de 16 à 25 ans titulaires d'un diplôme d'un niveau inférieur au bac.

L'aide de l'état sur un contrat d'avenir est de 75 % du salaire brut pour un contrat de 12 mois minimum et 36 mois maximum.

Les activités de cet agent seront les suivantes :

Missions	Activités principales
	Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune Entretien du matériel et l'outillage Travaux de voirie Entretien des espaces verts Maintenance des bâtiments communaux
	Activités secondaires Aider à l'organisation technique des fêtes et cérémonies Entretien des fossés et des voies communales

Après avoir entendu ces explications et délibéré, Le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels et signer tous les documents afférents à ce dossier.

CREATION DE DEUX POSTES EN CONTRAT AIDE DE TYPE CUI/CAE SUR UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE 20H00 - DEL 2016-035

Il est précisé que la multiplication des tâches nécessite l'embauche de deux contrats aide de type CUI/CAE pour les services techniques sur une durée hebdomadaire de 20 heures.

- L'aide de l'état est fixée à 80 % du SMIC par heure travaillée dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, Le Conseil municipal, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter les agents,
- Engager les démarches nécessaires auprès de Pôle emploi.

MARCHES PUBLICS - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE - DEL 2016-036

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX DE REPARATION DE VOIRIE
ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-HELENE ET LES COMMUNES SOUHAITANT S'Y ASSOCIER**

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du conseil municipal de SAINTE HELENE en date du 02/05/2016 portant constitution d'un groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie.

Ce groupement de commandes permettrait de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes de la CDC Médullienne qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

SÉANCE DU : Mercredi 11 mai 2016 à 20 H 30

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

La commune de SAINTE-HELENE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure, entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché par la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Son rôle se terminera par la remise d'un rapport à chaque commune qui le joindra à son marché, et la publication de l'avis d'attribution.

Un accord cadre à bon de commande travaux en application des dispositions des articles 78 et 80 du Décret 2013-360 du 25 mars 2016 sera contracté avec l'entreprise titulaire par chaque membre du groupement, pour les prestations qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

La collectivité devra s'engager sur des tonnages pour 2016, 2017 et 2018

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- **DESIGNER** la Commune de SAINTE-HELENE, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur – mandataire du groupement de commande à constituer, entre la commune de SAINTE-HELENE et les communes adhérentes ;
- **ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réparation de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, à compter de sa signature, avec le maire de SAINTE-HELENE et les collectivités précitées ;
- **NOMMER** M Franco TUBIANA titulaire et Mme Elisabeth LAURENT, suppléant, en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ;
- **S'ENGAGER** pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution ;
- **PRECISER que** les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

SÉANCE DU : Mercredi 11 mai 2016 à 20 H 30

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION - DEL 2016-037

La loi définit sept types d'opérations éligibles au fonds de soutien à l'investissement local :

- La commune de Lustrac peut déposer un dossier concernant la mise aux normes des équipements publics (notamment la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la participation et citoyenneté des personnes handicapées).
- Le dossier fera l'objet d'un examen par les services de l'état dans le courant du mois de juin :

Le plan de financement des travaux d'accessibilité des bâtiments recevant du public est le suivant :

ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS PUBLICS				
	DEPENSES			RECETTES
	HT	TTC		HT
PORTES ALU	8 092,00	9 710,40	FONDS DE SOUTIEN	25 072,00
RAMPES ACCES	808,00	969,60		
RECEPTION MAIRIE	500,00	600,00		
SIGNALETIQUE MAIRIE	500,00	600,00		
ECLAIRAGE EGLISE	670,00	804,00		
SANITAIRE HANDICAPE	6 190,00	7 428,00		
CHEMINEMENT INTERIEUR ELEM	4 000,00	4 800,00		
RAMPES HANDICAPEES ECOLE	3 000,00	3 600,00		
PAILLASSONS NON CONFORMES	1 520,00	1 824,00		
AMENAGEMENT PARKING PMR	1 100,00	1 320,00		
SANITAIRES ELEMENTAIRE	1 060,00	1 272,00		
INTERPHONE POSTE	3 900,00	4 680,00	AUTOFINANCEMENT	12 536,00
TOTAL	31 340,00	37 608,00		37 608,00

La collectivité dépose une demande d'aide se montant à 80 % du montant hors taxes des travaux.

Après, avoir entendu ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité, décide

- D'approuver le plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la demande de subvention.

TRAVAUX DE VOIRIE 2EME TRANCHE - DEL 2016-038

La commune a publié le 29 avril une consultation pour des travaux de voirie qui concernent les secteurs suivants :

- Route de BRACH
- Route de LIBARDAC
- Route de DONISSAN
- Route de LAMARQUE

Quatre sociétés ont déposé une offre :

- SANZ – MOTER / CHANTIERS D'AQUITAINE / PEPEROT / GUINTOLI

SÉANCE DU : Mercredi 11 mai 2016 à 20 H 30

Le cabinet SERVICAD qui avait estimé les travaux à 70 615 € HT nous a remis son rapport d'analyse qui est le suivant :

ANALYSE DES OFFRES

Mairie de Listrac-Médoc : Travaux de voirie

ESTIMATION SERVICAD

70 615,00 € HT

	ENTREPRISES			
	MOTER - SANZ	CHANTIERS D'AQUITAINE	PEPERIOT	GUINTOLI
Prix HT (€)	63 324,50 €	68 732,00 €	59 895,00 €	69 639,00 €
Prix TTC (€)	75 989,40 €	82 478,40 €	71 874,00 €	83 566,80 €
ROUTE DE BRACH	41 885,00 €	51 920,00 €	44 895,00 €	49 680,00 €
ROUTE DE LIBARDAC	7 146,50 €	5 604,00 €	5 000,00 €	6 653,00 €
ROUTE DE DONISSAN	7 146,50 €	5 604,00 €	5 000,00 €	6 653,00 €
ROUTE DE LAMARQUE	7 146,50 €	5 604,00 €	5 000,00 €	6 653,00 €
Montant des prestations 35 points (35%)	32,99	29,3	35	29,3
Valeur technique de l'offre 45 points (45%)	33	23	33	33
Délai et Planning détaillé 20 points (20%)	12,72	16,36	20	16,36
NOTE ATRIBUÉE SUR 100%	78,71	68,66	88	78,66
CLASSEMENT	3	4	1	2

Après, avoir entendu ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise PEPERIOT pour un montant de 59 895 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Arbres et paysage**
La collectivité s'est engagée sur la voie de la biodiversité, les haies qui existaient autrefois vont être replantées. Les particuliers peuvent déposer également des dossiers mais pour des longueurs de 75 mètres minimum.
- **Modernisation des encaissements**
La Direction des Finances publique est venue à notre rencontre. L'objectif est de proposer aux familles à la rentrée de septembre 2016 la possibilité d'approvisionner par paiement à distance le compte carte +, un prélèvement sera mis en place pour la musique.
- **Conteneurs à verre**
Des conteneurs à verre supplémentaires ont été installés à Sémeillan et à Lafon. Celui de Sémeillan n'est pas installé à l'endroit prévu, il va être déplacé.

SÉANCE DU : Mercredi 11 mai 2016 à 20 H 30

➤ **Tournoi de football**

Monsieur le Maire ne pourra pas être présent pour le tournoi de football, un élu devra représenter la commune.

➤ **Participation des élus aux cérémonies**

Plusieurs dates sont à retenir : le vote du budget, le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre.

Il est important que les élus présents assistent à ces cérémonies, nous avons des devoirs à respecter vis-à-vis des administrés.

➤ **Conseil municipal des jeunes**

Le conseil municipal des jeunes sera installé en mairie le mercredi 18 mai à 18h00. La première réunion se tiendra vendredi 20 mai à 16h00.

➤ **Fête de la musique**

Le groupe Let's dance assurera l'animation de la fête de la musique, pour une prestation de 1 400 €.

➤ **Cinéma**

Une séance de cinéma est programmée le 27 mai à 20h30. Au programme « Intouchables ».

➤ **Emplacements du marché de Listrac-médoc**

Certains marchands laissent les barrières de leur emplacement tous les jours même quand ils ne sont pas présents. Nous devons réfléchir à une nouvelle tarification à l'emplacement.

➤ **Tarifs école de musique**

La collectivité devra instaurer les tarifs pour la rentrée de septembre lors du prochain conseil municipal.

➤ **Pause méridienne, animations**

La pause méridienne est longue, une réflexion est à l'étude auprès de la Cdc. Nous devons attendre afin d'examiner ce sujet plus attentivement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire décide de lever la séance **à 22h30**.